



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 28 juin 2022 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt et un juin deux mille vingt-deux.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, DAMEZET Jérôme, DUMAS Jean Marc, QUATRESOUS Christian, POYET Mathieu, FAURE Sophie, MONTET Frédéric, POYET Manon.

ABSENTS EXCUSES :

BOUTTE Thérèse donne pouvoir à RONZIER Julien
SOUBEYRAND Daniel donne pouvoir à DUMAS Jean Marc
DETHY Annie donne pouvoir à QUATRESOUS Christian

Monsieur Christian QUATRESOUS est élu secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	8
Votants :	8 + 3 pouvoirs

Ordre du Jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
 - DM pour les travaux de l'école
 - DM pour l'achat d'un logiciel pour la mairie
- **Salle des fêtes**
 - Nouvelle convention et contrat de location
 - Choix de l'architecte pour les travaux
- **Conseil Municipal des jeunes**
 - Mise en place d'un Conseil municipal des jeunes
- **Divers**
 - Temps collectif des secrétaires du service commun
 - Festival Baroque en Forez
 - Information sur l'étude des logements vacants du bourg

Approbation du compte-rendu du 30 mai 2022 à l'unanimité des membres présents.

Finances

DM

Monsieur le Maire présente la Décision Modificative N°3 pour la mise à jour du logiciel Berger Levrault et les travaux dans la cour de l'école.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 2313- 339 Travaux Eglise	115€	
D 2051-300 Logiciel mairie		90€
D 21312-348 : Travaux cour école		25€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, la DM n°3 sera prise.

Pour : 8 + 3 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

Salle des fêtes

Arrivée de Monsieur SOUBEYRAND Daniel à 19h45

Nouveau règlement et contrat de location.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de la salle des fêtes et de son contrat de location.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre des tarifs pour une $\frac{1}{2}$ journée de location en semaine jusqu'à 19h00 car il y a parfois des demandes de location le mercredi après-midi pour des goûters d'anniversaires.

Proposition est faite pour les habitants de la commune 30€ et pour les hors commune 50€, avec une participation pour le chauffage du 01/10 au 30/04 de 8€.

Il est aussi nécessaire de mettre en place des tarifs pour les associations. Pour le moment le tarif appliqué est celui d'un habitant de la commune ce qui génère des difficultés au niveau de la facturation avec le Trésor public.

Proposition est faite pour les associations de 80€ pour une journée et de 100€ pour deux jours, avec une participation pour le chauffage pour les mêmes dates de 15€ pour un jour et 30€ pour deux jours. Ces tarifs s'appliquent aussi bien pour les associations de la commune que hors commune.

Les élus se sont aperçus que certaines associations utilisaient la salle des fêtes gratuitement toute l'année et que d'autre non. Il est donc proposé d'ajouter dans le règlement de location que les associations ayant leur siège social sur Soleymieux pourront avoir la salle des fêtes gratuite pour :

- une manifestation ouverte au public
- une manifestation privée (exemple repas entre adhérents, etc...)

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 9 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

Choix de l'architecte pour les travaux :

Le bureau d'étude TERRITOIRES a lancé une consultation sur le mois de mai pour le choix d'un architecte pour les travaux de la salle des fêtes.

Les entreprises AGENCE AMPERE et ATELIER CEDRIC GOURBIERE, qui avaient été sollicitées dans le cadre de la consultation se sont excusées de ne pas pouvoir donner de réponse la consultation, et ce au regard de leur charge de travail

actuelle, laquelle ne leur permet pas de réaliser et suivre les études dans de bonnes conditions

Une seule réponse a été faite par le groupement ATELIER DE LA GARE / ACROBAT BET / 2B ECONOMISTE pour un montant après négociation de 39 900€ HT.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour le choix du maître d'œuvre (architecte)

Pour : 9 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

Conseil Municipal des jeunes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, il est proposé la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes - CMJ.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial. L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers ...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des enfants à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres, des projets destinés à améliorer la vie de tous. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres...

Ce CMJ sera composé d'enfants âgés de 10 à 16 ans, élus pour une durée de 2 ans.

Dépôt du dossier de candidature avant le 5 septembre 2022 en mairie.

Inscription des jeunes de 10 à 16 ans sur la liste électorale des CMJ jusqu'au 13 septembre 2022 pour ceux qui aimeraient voter pour élire les membres du CMJ.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour la création du Conseil Municipal des jeunes.

Pour : 9 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

Divers

Temps collectif du service commun des secrétaires de Maire :

Une fois par mois les secrétaires de mairie du service commun de LFA se réunissent dans une commune pour une réunion de travail, la prochaine du mois de septembre aura lieu sur Soleymieux. La commune participera au repas des agents à hauteur de 75% par agent présent au repas sur la base d'un menu du jour.

Festival Baroque en Forez

Le 10^{ème} Festival Baroque en Forez aura lieu du 1^{er} au 9 octobre 2022.

La soirée du 8 octobre aura lieu dans l'église de Soleymieux à 20h30

19h30 : Avant-propos dans la salle des fêtes de Soleymieux avec Julien Garde

20h30 : Luz del Ama

Consort Bruillamini

Musique espagnole de la Renaissance pour voix et consort

Marion Grange, soprano

Guillaume Beaulieu, Virginie Botty, Elise Ferrière, Florian Gazagne & Aranzazu

Nieto : flûtes à bec

Il est proposé de mettre un bulletin de participation sur la prochaine newsletter pour tenter de gagner 2 places pour le concert qui aura lieu sur Soleymieux. La participation sera réservée aux habitants de Soleymieux avec une date limite le 1^{er} septembre 2022 à 18h00, et le tirage au sort le 2 septembre 2022.

Information sur l'étude des logements vacants du bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que LFA a lancé une étude dans le centre bourg sur les logements vacants.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h15.

Le Maire,
Julien RONZIER

Le Secrétaire de séance,
Christian QUATRESOUS

